

devons nous entretenir en public, j'ai l'intention d'exposer au ministre une solide argumentation.

J'ai déjà traité du problème de l'énergie et essayé d'invoquer des arguments s'inspirant du mot d'ordre, non pas l'Alberta d'abord, mais le Canada d'abord. Je veux demander au ministre comment il peut concilier sa fonction de ministre des Finances faisant adopter un bill qui nuira beaucoup aux provinces productrices de ressources avec sa fonction de président du comité provisoire du Fonds monétaire international? M. Maurice Strong, ex-président de l'ACDI, a clairement exposé, à titre de directeur du programme de l'environnement de l'ONU, le problème qui se pose quant à l'utilisation et à l'exploitation des ressources du Canada. Il a dit:

Pour parler net, les Canadiens doivent envisager la possibilité d'avoir à défendre aux yeux du monde leur droit permanent à une souveraineté exclusive sur une part disproportionnée des territoires et des ressources du globe...

Qu'est-ce que cela signifie pour le Canada? Que devons-nous faire? A mon sens, le Canada a une responsabilité particulière quant à sa façon de gérer cette part disproportionnée du territoire du globe, des ressources et de l'environnement naturel qui en dépendent.

Il ne doit pas se considérer uniquement comme propriétaire souverain et possesseur de ces avantages mais, dans un sens plus large, comme administrateur de ces biens. Cela ne signifie pas que les Canadiens devraient se voir refuser les avantages tirés de ces ressources mais ils doivent être prêts à les partager. «Le Canada d'abord» ne peut signifier «uniquement le Canada».

Le grand problème à résoudre ensemble, alors que nous tentons de diriger nos affaires dans un monde en explosion scientifique, technique et culturelle, est celui de concilier les deux grands thèmes des temps modernes: la croissance, c'est-à-dire, la mise en valeur des ressources pour le bien de l'humanité souffrante, et la conservation. L'élaboration d'une politique nationale doit reposer sur ces deux principes. Dans son exposé budgétaire du 18 novembre, lorsqu'il a abordé le sujet de la coopération internationale, concept qu'il personifie en tant que président du comité du Fonds monétaire international, le ministre a dit:

Notre capacité de collaboration internationale sera sévèrement mise à l'épreuve, mais il n'y a, selon nous, rien à gagner des politiques de confrontation.

Je suis profondément inquiet du désastre qui guette bien des pays pauvres. Certains d'entre eux ne peuvent plus payer leurs denrées alimentaires, leurs engrais, leur combustible et bien d'autres produits essentiels. Tous les pays, le Canada compris, doivent réviser leurs programmes d'aide à l'étranger à la lumière de cette situation alarmante.

Je rappelle au ministre ses propres paroles: il n'y a rien à gagner d'une politique d'affrontement. La phrase s'appliquait aux relations internationales. Il ne nierait sûrement pas qu'elle convient à la situation nationale. Quoi qu'il en soit, le gouvernement est décidé à faire adopter un bill imposant les corporations d'une manière qui ne leur permet plus de déduire aux fins de l'impôt les redevances qu'elles paient aux provinces. Cette mesure nous placera dans une situation très préjudiciable à la vigueur des régions, ce qui affaiblira notre force nationale et compromettra les chances du Canada de jouer le rôle qui lui revient sur le plan international.

Droit fiscal

Il y a eu la semaine dernière un débat sur l'ACDI. J'ai essayé de faire voir que l'aide à l'étranger en tant que telle n'était pas en cause, que l'essentiel est de restructurer l'économie mondiale pour permettre aux pays en voie de développement de s'insérer dans les rouages internationaux du commerce, du financement et de la distribution. Je suppose que le ministre va au Moyen-Orient pour essayer de faire accepter aux pays producteurs de ressources leur part de responsabilités dans la recherche de solutions satisfaisantes aux problèmes actuels. Le ministre ne se rend-il pas compte qu'il est en train de saper la position de notre pays sur le plan international en perpétuant comme le prouve la mesure législative, une politique, de nature à nuire aux provinces productrices de ressources et à affaiblir leur développement?

● (1530)

Que dire de l'Alberta? Nous savons qu'elle produit 85 p. 100 du pétrole canadien. Il me semble que le Canada devrait être plus en mesure de satisfaire aux engagements internationaux pour que la justice règne de par le monde. Je parle, bien sûr, comme Albertain et à ce titre, je reconnais qu'une bonne partie de la puissance de notre pays, provenant de ces ressources, de l'exploitation du pétrole et du gaz, repose sur ma province. Un projet de loi de nature à diminuer la capacité de production du pétrole de l'Alberta va affaiblir le Canada, selon moi, et sa position internationale. Je prie le ministre de tenir compte de cela. Comme il le disait dans son exposé budgétaire du 18 novembre, un affrontement international ne nous donnerait rien. Les affrontements à l'échelle nationale seraient aussi stériles. On pourrait discuter là-dessus indéfiniment.

A quoi vise l'amendement du député de Qu'Appelle-Moose Mountain? Il demande au gouvernement de ne promulguer une certaine partie du bill qu'après la conférence des premiers ministres. Espérons que cette conférence se tiendra dans un esprit de collaboration et de tolérance et qu'on y discutera de l'établissement des prix ainsi que de la constitutionnalité de la question à l'étude actuellement. Espérons que les débats sur la question constitutionnelle ne seront pas interdits, si je puis m'exprimer ainsi, par le Parlement du Canada, car le résultat en serait que les redevances provinciales ne pourraient plus être déductibles aux fins d'impôt.

Le gouvernement d'Ottawa et ceux des provinces auraient besoin de plus de temps, à mon sens, pour en arriver à un accord dans un esprit de compromis. Un certain progrès a déjà été accompli. Le budget du 8 novembre est sensiblement différent, sous certains rapports, de celui du 6 mai, dans le domaine de l'exploitation des ressources. Le gouvernement de l'Alberta a prévu une réduction des redevances provinciales. De telles initiatives de part et d'autre dénotent une certaine souplesse, grâce à laquelle les deux parties tentent d'en arriver à un compromis. La société Syncrude est un autre exemple à l'appui de ma thèse. L'entente conclue sera dans le meilleur intérêt, non seulement des Albertains, mais de tous les Canadiens. Je le répète, nos gouvernements travaillent de façon à permettre au Canada de satisfaire à ses engagements internationaux.